



Prévention réseau eaux usées

AVANT les travaux

- Consulter les réseaux d'assainissement sur le site SITG (Système d'Information du Territoire Genevois). Les détails, plans et coupes sont disponibles auprès de l'OCEau (Office Cantonal de l'Eau).
- Localiser et marquer au sol l'ensemble des services : eau, gaz, thermique, électricité, fibre optique et assainissement.
- Effectuer un sondage manuel si nécessaire.

PENDANT les travaux

- Guider les machines lors des travaux de terrassement effectués à proximité des réseaux.
- Dégager manuellement les services lors des travaux de fouilles.
- Vérifier la mise en place de la pièce spéciale avant les travaux de raccordement, conformément aux directives de l'autorisation de construire (par l'OCEau ou SIG).
- Contrôler l'état de la conduite:
 - A Câbles ou conduites abîmés/touchés :**
 - ▶ Arrêter immédiatement les travaux. Ne pas toucher ni tenter de réparer.
 - ▶ Sécuriser la zone.
 - ▶ Contacter SIG au **022 420 88 11** et au besoin le SIS (**118**) ou les urgences (**144**).
 - B Conduites d'eaux usées :** lorsqu'elles sont dégagées dans le cadre de travaux autres que pour les eaux usées, elles doivent être contrôlées visuellement par l'exploitant eaux usées avant remblayage.

APRÈS les travaux

Notification avant remblayage : informer l'unité Cadastre des réseaux et Géomatique 24 heures à l'avance, au **022 420 86 23**, pour permettre le relevé des services avant la mise en place du sable de protection.

